

**Décision n° 2018-98 du 6 mars 2018  
portant nomination aux fonctions de responsabilité rattachées aux collaborateurs  
du directeur de la direction technique Territoires et ville**

**Le directeur de la direction technique Territoires et ville du Cerema,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu l'arrêté n° 117027 du 20 décembre 2017 chargeant Monsieur Bruno Lhuissier, par intérim, de la direction générale du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement à compter du 18 décembre 2017 ;

Vu la délibération n° 2015-38 du conseil d'administration du Cerema fixant l'organisation générale de l'établissement et de son comité de direction ;

Vu la décision n° 2014-135 du 11 février 2014 portant nomination des membres du comité de direction et des responsables du siège du Cerema ;

Vu la décision n° 2017-301 du 20 décembre 2017 donnant délégation de signature aux directeurs des directions techniques ou territoriales en matière de nomination aux fonctions de responsabilité ;

Vu la décision n° 2016-01 du 4 janvier 2016 fixant les responsabilités des membres du comité de direction du Cerema ;

Vu la décision n° 2018-36 du 25 janvier 2018 portant nomination aux fonctions de responsabilité rattachées au directeur de la direction technique Territoires et ville ;

**décide**

**Article 1**

Sur proposition de Monsieur Benoît Walckenaer, directeur-adjoint, est nommé :

- Monsieur Vincent Tibi, chef du bureau d'appui à la programmation et au suivi d'activité.

**Article 2**

Sur proposition de Monsieur Silvain Czechowski, chef du département Urbanisme-habitat, sont nommés :

- Monsieur Patrice Morandas, chef du groupe planification, stratégies urbaines et foncières ;
- Madame Sophie Barthelet, chef du groupe projets d'aménagement et connaissance des territoires.

**Article 3**

Sur proposition de Monsieur Stéphane Chanut, chef du département Déplacements durables par intérim, sont nommés :

- Monsieur Nicolas Nuyttens, chef du groupe Observation, analyse et modélisation des mobilités ;
- Madame Cécile Clément-Werny, chef du groupe Système de transport et services de mobilité.

#### **Article 4**

Sur proposition de Monsieur Yves Majchrzak, chef du département Environnement, risques, énergie, numérique, sont nommés :

- Monsieur Didier Soulage, chef du groupe transitions écologique et énergétique ;
- Monsieur Bernard Guezo, chef du groupe vulnérabilité urbaine-eau-risques ;
- Monsieur Bernard Allouche, chef du groupe données et informations géolocalisées pour l'intelligence des territoires, e-learning.

#### **Article 5**

Sur proposition de Madame Anne Grandguillot, chef du département Voirie et espace public, sont nommés :

- Monsieur Benoit Hiron, chef du groupe sécurité des usagers et déplacements ;
- Monsieur Bruno Levilly, chef du groupe conception et gestion des réseaux.

#### **Article 6**

Sur proposition de Monsieur Laurent Arnaud, chef du département Bâtiments durables, sont nommés :

- Monsieur Didier Chanal, chef du groupe maîtrise d'ouvrage et projets ;
- Monsieur Laurent Saby, chef du groupe équipements publics.

#### **Article 7**

Sur proposition de Madame Michèle Schall, chef du département Édition-diffusion, sont nommés :

- Monsieur Sébastien Beirnaert, chef du pôle diffusion ;
- Madame Virginie Cuaz, chef du pôle édition ;
- Madame Nadine Tavernier, chef du pôle documentation.

#### **Article 8**

Sur proposition de Madame Aude Drouot, secrétaire générale, sont nommés :

- Madame Pauline Carret, chef du bureau ressources humaines ;
- Monsieur David Franco, chef du bureau informatique, réseaux, télécommunications ;
- Monsieur Yves Laurent, chef du bureau moyens généraux.

#### **Article 9**

La présente décision abroge la décision n° 2018-37 du 25 janvier 2018.

#### **Article 10**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 6 mars 2018

Le directeur

**Signé**

Christian Curé